



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

#### Modification de la loi sur l'aviation

La révision proposé de la loi fédérale sur l'aviation vise à transposer de règles de l'Union européenne (contrôles d'alcoolémie aléatoires des membres d'équipage) ainsi que d'autres exigences de révision (notifications médicales facilitées), qui découlent des conclusions de crash d'un avion de Germanwings en 2015.

Date d'ouverture: 5 juin 2020

Date limite: 1 octobre 2020

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: OFAC, Normalisation et bases, Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. +41 58 463 37 14, fax +41 58 465 92 12, [www.bazl.admin.ch](http://www.bazl.admin.ch)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
[www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)

16 juin 2020

Chancellerie fédérale